Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260605-07062026-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2026 - 20h00
COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du premier juin deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil municipal située 7 place de la Mairie à la Mairie de Hédé-Bazouges, sous la Présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :

- ✓ Mme Isabelle CLÉMENT-VITORIA
- ✓ Mme Anne HAYÉ
- ✓ M. Gwenole MELL
- ✓ Mme Gwenaëlle CHARMONT-FRANÇOISE
- ✓ M. Tony PORTEBOEUF
- ✓ M. Hervé BOURGOUIN
- ✓ Mme Myriam GEORGEAIS
- ✓ M. Christian VEYRE
- ✓ Mme Marie LANZARO DHONT
- ✓ M. Ewen LE COADOU
- ✓ M. Matthieu BLONDET
- ✓ Mme Françoise CHERRÉ
- ✓ M. Ludovic BRACQUART
- ✓ Mme Stéphanie THÉBAULT
- ✓ M. Stéphane ROCHARD
- ✓ Mme Sonia DIFFER
- ✓ M. François LAVELAINE DE MAUBEUGE
- ✓ Mme Delphine RIAUX

Absente excusée (procuration) :

- ✓ Mme Camille MARTIN donne pouvoir à Mme Isabelle CLEMENT-VITORIA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gwenole MELL

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h07 sous la présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260605-07062026-DE

OBJET N° 07-06-2026 : Souscription d'un emprunt auprès de la Banque des Territoires

Rapporteur : ***Ludovic Bracquart***

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'adoption du BP 2026 lors du conseil du 27 février 2026 ;

Vu la commission aménagement du 26 mai 2026 ;

Vu la délibération 06-06-2026 ;

Après étude de différentes montages financiers, il est proposé d'avoir recours à un emprunt auprès de la banque des territoires sur 25 ans.

Ligne du prêt n°1 : Transformation Écologique

- Montant : 500 000 €
- Durée de la phase de préfinancement : de 3 à 60 mois (PSPL)
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50%
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Mode d'amortissement : prioritaire
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0,06 % du montant du prêt (soit 300 €)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la contractualisation d'un prêt à hauteur de 500 000 euros avec la banque des territoires sur 25 années avec Taux d'intérêt actuariel annuel correspondant au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %
- **D'AUTORISER** Mme la Maire, ou son représentant, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

Adopté à 15 voix des membres présents et représentés, 4 contres (M. Rochard, Mme Differ, M. Lavelaine de Maubeuge, Mme Riaux).

Le 10 juin 2026,

La Maire

Isabelle CLEMENT-VITORIA

MAIRIE DE HEDE-BAZOUGES 35630

Le secrétaire de séance

Gwenole MELL